## Nº 4232B1

### CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 1997-1998

## PROJET DE LOI

portant création de l'établissement public dénommé "Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall"

# REFUS DE LA DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT

(23.7.1998)

### Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Ministre aux Relations avec le Parlement du 20 juillet 1998 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

### PROJET DE LOI

portant création de l'établissement public dénommé "Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall"

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 16 juillet 1998 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 26 mai 1998;

### refuse

la dispense du second vote constitutionnel.

Ainsi décidé en séance publique du 23 juillet 1998.

Le Secrétaire général, Marc BESCH Pour le Président, Le Vice-Président, Paul-Henri MEYERS